



20 juin 2018

Note sur les projets de modification du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014- 2020 de Guadeloupe

Volet FEDER (axes 1 à 7, axe 8 FEDER RUP, et axe 12 AT FEDER)

technopolis_{|group|}

Note sur les projets de modification du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020
de Guadeloupe – volet FEDER

Volet FEDER (axes 1 à 7, axe 8 FEDER RUP, et axe 12 Assistance Technique FEDER)

technopolis |group|

Table des matières

Table des matières	3
Préambule	5
Présentation de la proposition de modification.....	6
1 Propositions affectant l'ensemble des axes prioritaires ou au-moins deux axes	6
1.1 Constats.....	6
1.1.1 Des effets négatifs des ouragans Irma et Maria sur la conduite des opérations co-financées par le FEDER, la programmation et les remontées de dépenses	6
1.1.2 Une diminution des financements mobilisables par les collectivités locales :.....	7
1.1.3 Des erreurs à corriger dans le calcul des indicateurs financiers du cadre de performance en lien avec la méthode de déficit de financement	7
1.2 Demandes de modifications	8
2 Propositions de modification présentées par axe prioritaire	11
2.1 Axe 1 : conforter l'engagement de la Guadeloupe en faveur de la recherche et de l'innovation et de la compétitivité des entreprises (OT 1 et 3)	11
2.1.1 Constats	11
2.1.2 Demande de modifications	11
2.2 Axe 2 : accompagner le développement du numérique, levier clé de la compétitivité du territoire (OT 2)	12
2.2.1 Constats	12
2.2.2 Demandes de modifications	12
2.3 Axe 3 : soutenir la transition vers une économie à faible teneur en carbone (OT 4)	13
2.3.1 Constats	13
2.3.2 Demandes de modifications	14
2.4 Axe 4 : promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques (OT 5)	15
2.4.1 Constats	15
2.4.2 Demandes de modifications	16
2.5 Axe 5 : protéger et valoriser l'environnement et le patrimoine culturel (OT 6)	17
2.5.1 Demandes de modifications pour l'ensemble de l'axe	17
2.5.2 OS 12 : réduction de la pression des déchets	17
2.5.3 OS 13 : eau potable.....	18
2.5.4 OS 14 : assainissement des eaux usées	18
2.5.5 OS 15 : fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux	19
2.5.6 OS 16 : biodiversité	20
2.6 Axe 6 : améliorer l'accessibilité... (OT 7).....	20
2.6.1 Constats	20
2.6.2 Demandes de modifications	21
2.7 Axe 7 : promouvoir le développement urbain intégré (OT 9)	21
2.7.1 Constats une approche des ITI mal adaptée au territoire :	21
2.7.2 Demandes de modifications	22

2.8	Axe 8 : allocation de compensation des surcoûts (pas d'OT)	23
2.8.1	PI5bbis / RUPsq : Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion23	
2.8.2	PI7bbis : Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T.....	24
2.8.3	PI12a - Freight transport services and start-ip aid for transport services - Aide au fret et au cabotage / RUP1A (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au fret)	25
2.8.4	RUP1B (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au transport des déchets dangereux).....	25
2.8.5	RUP2 (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises basées dans les îles du Sud par la compensation de leurs surcoûts liés à la double insularité (aide au cabotage).....	26
2.8.6	PI12c-Operating aid and expenditure covering public service obligations and contracts en the outermost regions - transport inter-îles / RUP3 - Augmenter l'utilisation des transports aériens au sein de l'archipel guadeloupéen en soutenant les compagnies d'exploitation par la compensation des coûts de fonctionnement (transport inter-îles) – FA27	26
2.9	Axe 12 : assistance technique FEDER	27
2.9.1	Constats	27
2.9.2	Demandes de modifications.....	27
3	Aspects environnementaux dérivés de la modification du PO.....	28
	Annexes	29
	Liste des annexes :	29
	Liste des tables :	29
	Annexe A Lexique des axes, objectifs thématiques (OT), priorités d'investissement (PI) et objectifs spécifiques (OS) du PO FEDER-FSE 2014-2020 Région de la Guadeloupe.....	31
	A.1 Lexique	31
	A.2 Aperçu d'ensemble du PO et DOMO FEDER	35
	Annexe B Gestion des déchets en Guadeloupe : description synthétique de la situation	36
	B.1 Préambule	36
	B.2 Vers un Archipel o déchets en 2035.....	37
	B.3 Plan d'actions.....	38
	B.4 Grand projet et projets émergeant au FEDER à ce jour : plus de 50 opérations structurantes recensés	41
	B.5 La période de « transition » 2019-2013 : Quel avenir pour le site de la Gabarre ?	42
	B.6 Présentation PowerPoint	44
	Annexe C Phénomène des sargasses	76
	C.1 Préambule	76
	C.2 Mieux connaître le phénomène	76
	C.3 De nouveaux besoins « sargasses » identifiés dans le cadre du FEDER ?	77
	Annexe D FRET : transport de déchets îles du sud – Guadeloupe continentale.....	78
	Annexe E Bilan ITI	80
	Annexe F PPI Déchets et projections FEDER.....	82
	Annexe G Programme océan	84
	G.1 Délibération	84
	G.2 PPI.....	88
	Note sur les projets de modification du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 de la Guadeloupe	

Préambule

Ce document contient les propositions envisagées de modifications du Programme Opérationnel FEDER - FSE 2014-2020 – volet FEDER de la Guadeloupe.

On récapitule également les incidences sur la maquette et le cadre de performance des propositions envisagées, ainsi que les évolutions correspondantes sur les indicateurs.

Présentation de la proposition de modification

La proposition d'évolution est présentée dans les sections qui suivent en distinguant les propositions affectant au-moins deux axes prioritaires (section 1) et celles concernant spécifiquement un axe (section 2).

1 Propositions affectant l'ensemble des axes prioritaires ou au-moins deux axes

1.1 Constats

1.1.1 *Des effets négatifs des ouragans Irma et Maria sur la conduite des opérations co-financées par le FEDER, la programmation et les remontées de dépenses*

Les effets du passage des cyclones Maria et IRMA en 2017 ont eu des répercussions importantes sur la mise en œuvre du programme car ils ont provoqué de très importants dégâts sur l'archipel guadeloupéen.

Le bilan final lié au cyclone IRMA a par exemple fait état de nombreux dégâts matériels sur différentes zones :

- tous les réseaux routiers de l'archipel ont été impactés par des chutes de branches ou d'arbres ;
- des inondations ainsi que des submersions sur le littoral sont intervenues ;
- de nombreux dégâts sur le bâti ont été constatés ;
- une partie des réseaux d'eau a été coupée, d'autres présentaient des problèmes de potabilité
- le réseau électrique a été coupé à plus de 40 %...

Deux arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été pris par le gouvernement français qui a également déposé une demande d'aide du Fonds de Solidarité de l'UE le 27 novembre dernier pour les deux ouragans Irma et Maria et dont des avances ont été perçues.

L'activité économique a été très touchée par le passage de cet ouragan. Les semaines qui ont suivi ont donc été largement consacrées au nettoyage et à la remise à niveau des outils de production s'agissant du secteur privé et particulièrement du secteur touristique qui devait préparer sa saison.

Les maitres d'ouvrage se sont donc longtemps consacrés à la reprise de leur activité en, régime normale. Les communes se sont concentrées dans l'urgence sur les nettoyages post Maria et la reconstruction de certaines écoles.

S'agissant des maîtres d'ouvrage publics, ceux-ci ont dû modifier leurs programmes de travaux afin de pouvoir dégager les routes, remettre en état les réseaux ou réparer les bâtiments. Comme beaucoup de maitres d'ouvrage ont été confrontés à des

interventions liées aux réparations d'urgences, les nouveaux investissements ont ainsi fait l'objet d'une attention plus faible.

Cela s'est traduit par d'importants retards dans la préparation de dossiers, la programmation, le bon déroulement des opérations programmées et les remontées de dépenses certifiées.

Un dernier facteur d'ordre organisationnel est également venu bouleverser et ralentir l'ensemble de la programmation. En effet, certains services, comme ceux en charge de l'instruction des dossiers parasismique ou eau potable ont été mobilisés sur les cellules de crise post ouragans.

1.1.2 Une diminution des financements mobilisables par les collectivités locales :

Les collectivités locales de Guadeloupe auraient dû porter un certain nombre de dossiers selon leurs domaines de compétence s'agissant d'équipements structurants. Malheureusement, comme le souligne le récent rapport de la chambre régionale des comptes, la situation financière de ces collectivités s'est dégradée et ces dernières ne sont plus en capacité de porter des dossiers de financement européen.

Fort de ce constat, le Conseil régional, en tant que collectivité majeure s'est proposé de porter une partie des investissements prévus en maîtrise d'ouvrage propre afin de faire aboutir certains chantiers. Il s'agit notamment des opérations cofinancées au titre des axes d'intervention suivants :

- axe 3 : éclairage public (OT 4) ;
- axe 4 : réduction de la vulnérabilité des écoles au risque sismique (OT 5) ;
- axe 5 : construction de déchetteries (OT 6).

Ces actions, conduites par la Région vont donc se substituer à celles initialement prévues. De fait, ces axes démarrent avec un certain retard, dû au temps nécessaire pour la collectivité de mettre en place les moyens idoines.

1.1.3 Des erreurs à corriger dans le calcul des indicateurs financiers du cadre de performance en lien avec la méthode de déficit de financement

Les indicateurs financiers de cadre de performance en coût total ont été calculés en ne prenant pas correctement en compte le montant du préfinancement.

Cela a conduit à l'estimation d'un coût total surestimé de **189 320 000 €** à certifier (correspondant à un montant total de FEDER de 99 977 393,84 euros). Ce coût total à certifier correspond environ pour chaque axe à environ 20 % du coût total de chaque axe.

Or le montant à certifier fin 2018 est calculé pour une valeur de FEDER d'un montant de 82 387 207,62 euros selon la règle N+3 (cf. tableaux ci-dessous) et la prise en compte du préfinancement.

Cela correspond seulement en moyenne à 15,78 % du coût total à certifier par axe, **soit un montant total à certifier de 150 310 349,68 €.**

Tableau 1 Modification des indicateurs financiers du cadre de performance

Calculation of the automatic de-commitment						
FEDER et FEDER RUP	Financing Plan		N+3 target		Cumulative amount of the pre-financing	EU contribution in the payment application submitted to meet N+3 target
year	Total allocation (avec la RP)	Main allocation	Years in the Financing Plan	Cumulative amount of the main allocation		
2014	70 191 119,00	65 979 651,86			4 905 355,02	
2015	71 596 398,00	67 300 614,12			9 810 710,05	
2016	73 029 606,00	68 647 829,64			24 526 775,11	
2017	74 491 191,00	70 021 719,54	2014	65 979 651,86	37 403 332,05	28 576 319,81
2018	75 981 983,00	71 423 064,02	up to 2015	133 280 265,98	50 893 058,36	82 387 207,62
2019	77 502 558,00	72 852 404,52	up to 2016	201 928 095,62	64 995 954,05	136 932 141,57
2020	79 053 424,00	74 310 218,56	up to 2017	271 949 815,16	79 712 019,12	192 237 796,04
2021			up to 2018	343 372 879,18	94 428 084,19	248 944 794,99
2022			up to 2019	416 225 283,70	109 144 149,25	307 081 134,45
Calculation of the annual instalments of the pre-financing						
year	Initial pre-financing	Annual pre-financing	Total pre-financing			
2014	4 905 355,02	-	4 905 355,02	Initial pre-financing		
2015	4 905 355,02	-	4 905 355,02	2014-2016		
2016	4 905 355,02	9 810 710,05	14 716 065,07	Annual pre-financing		
2017		12 876 556,93	12 876 556,93	2016		
2018		13 489 726,31	13 489 726,31	2017		
2019		14 102 895,69	14 102 895,69	2018		
2020		14 716 065,07	14 716 065,07	2019		
2021		14 716 065,07	14 716 065,07	2020-2023		
2022		14 716 065,07	14 716 065,07			
TOTAL	14 716 065,07	94 428 084,19	109 144 149,25			

1.2 Demandes de modifications

- Aucune demande de transfert de montant FEDER entre axe prioritaire et aucun effet sur le respect de la concentration thématique ;
- Augmenter les taux de cofinancement à 80 % des objectifs thématiques 5, 6, 7 et 9 pour les projets portés par les acteurs publics et parapublics à partir de l'année 2019 :
 - axe 4 : réduction de la vulnérabilité des écoles au risque sismique (OT 5) à ce qui est acté dans l'axe 8 ;
 - axe 5 : pour compenser les difficultés des collectivités, notamment sur le plan de secours en eau et le projet Océan (OT 6) ;
 - axe 6 : pour intégrer les travaux de l'aéroport (OT7). En effet, l'équipement de l'aéroport est primordial pour répondre aux besoins de transport au niveau local, régional et international. Les efforts d'investissement des infrastructures et équipements porteront sur la capacité à accueillir un plus grand nombre de personnes et à gérer efficacement et en toute sécurité les flux de passagers. Or aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation du nombre de passagers non prévisible

en 2012, ce dernier n'est plus en capacité d'accueillir de nouveaux avions, ce qui peut mettre en péril l'économie de l'archipel ;

- axe 7 : pour intégrer les besoins de rénovation des centre-bourg (OT9) en dehors des quartiers prioritaires de la politique,
- **Réviser tous les indicateurs financiers (IF) du cadre de performance** : la proposition révisée des valeurs modifiées du montant en coût total des dépenses certifiées (validation CSF) est la suivante :

Tableau 2 Proposition d'évolution des indicateurs financier du cadre de performance

	Valeur intermédiaire du cadre de performance 2018	Nouvelles valeurs intermédiaires du cadre de performance 2018
Niveau de l'OS	□□□□	□□□□□
AXE 1	37 490 000,00 €	29 593 322,30 €
AXE 2	34 140 000,00 €	26 948 305,28 €
AXE 3	19 630 000,00 €	15 494 620,60 €
AXE 4	3 910 000,00 €	3 088 520,38 €
AXE 5	43 850 000,00 €	34 611 362,79 €
AXE 6	18 900 000,00 €	15 787 639,18 €
AXE 7	6 950 000,00 €	5 489 240,74 €
AXE 8	24 450 000,00 €	19 297 338,41 €
AXE 12	- €	- €
Total général	189 320 000,00 €	150 310 349,68 €

Tableau 3 Présentation détaillée des demandes de modification :

	Montant coût total maquetté (EURO)	Montant UE maquetté (EURO)	Tx cofinancement	Valeur intermédiaire du cadre de performance 2018	Montant FEDER correspondant du cadre de performance en fonction des taux de cofinancement par axe	Montant à certifier en coût total / coût total	Montant FEDER correspond ant / Montant FEDER Total	Nouvelles valeurs intermédiaires du cadre de performance 2018	Montant FEDER correspondant du cadre de performance en fonction des taux de cofinancement par axe	Cadre de performance en Coût Total	Montant FEDER correspondant	Montant à certifier en coût total / coût total
				[20]	[20] * Taux cofinancement			[20]		Variation	Variation	
AXE 1	187 446 153	103 300 000	55,10916%	37 490 000,00 €	20 660 424,01 €	20,00%	20,00%	29 593 322,30 €	16 308 631,28 €	- 7 896 677,70 €	- 4 351 792,73 €	15,7888%
AXE 2	170 692 432	53 000 000	31,05000%	34 140 000,00 €	10 600 469,97 €	20,00%	20,00%	26 948 305,28 €	8 367 448,77 €	- 7 191 694,72 €	- 2 233 021,21 €	15,7888%
AXE 3	98 144 000	49 072 000	50,00000%	19 630 000,00 €	9 815 000,00 €	20,00%	20,00%	15 494 620,60 €	7 747 310,30 €	- 4 135 379,40 €	- 2 067 689,70 €	15,7888%
AXE 4	19 562 902	12 715 886	65,00000%	3 910 000,00 €	2 541 499,94 €	19,99%	19,99%	3 088 520,38 €	2 007 538,20 €	- 821 479,62 €	- 533 961,74 €	15,7888%
AXE 5	219 230 769	142 500 000	65,00000%	43 850 000,00 €	28 502 500,03 €	20,00%	20,00%	34 611 362,79 €	22 497 385,84 €	- 9 238 637,21 €	- 6 005 114,19 €	15,7888%
AXE 6	100 000 000	20 000 000	20,00000%	18 900 000,00 €	3 780 000,00 €	18,90%	18,90%	15 787 639,18 €	3 157 527,84 €	- 3 112 360,82 €	- 622 472,16 €	15,7888%
AXE 7	34 769 231	22 600 000	65,00000%	6 950 000,00 €	4 517 499,97 €	19,99%	19,99%	5 489 240,74 €	3 568 006,46 €	- 1 460 759,26 €	- 949 493,51 €	15,7888%
AXE 8	122 230 678	97 784 542	80,00000%	24 450 000,00 €	19 559 999,92 €	20,00%	20,00%	19 297 338,41 €	15 437 870,67 €	- 5 152 661,59 €	- 4 122 129,25 €	15,7888%
AXE 12	26 092 314	20 873 851	80,00000%	- €	- €	0,00%	0,00%	- €	- €	-	- €	
TOTAL	978 168 479	521 846 279		189 320 000,00 €	99 977 393,84 €	19,16%	19,16%	150 310 349,68 €	79 091 719,34 €	- 39 009 650,32 €	- 20 885 674,50 €	15,367%
								82 387 207,6 / 521 846 279 =	82 387 207,62	15,7876%		
								EU contribution in the payment application submitted to meet N+3 target (cumulatively)				
								28 570 363				
								82 387 207,62				
								136 632 141,60				
								192 237 780,08				
								248 544 705,04				
								307 084 134,40				